Communiqué de presse
28 février 2023

Les saucisses de Morteau et de Montbéliard IGP primées au Concours Général Agricole 2023

Bonjour,

C'est au Salon International de l'Agriculture qu'a eu lieu ce dimanche 26 février le traditionnel Concours Général Agricole.
Dans la catégorie « produits / charcuteries », quelles sont les saucisses de Morteau et de Montbéliard qui brillent cette année ?

Le palmarès ci-dessous :

SAUCISSE DE MONTBÉLIARD IGP :

OR : Salaisons Renaudot (Les Fins 25)
ARGENT : Aux Produits Saugets (Maisons-du-Bois-Lièvremont 25) et Boucherie-Charcuterie Grésard (Malbuisson 25)
BRONZE : Maison Barbier (Pont-de-Roide 25)

SAUCISSE DE MORTEAU IGP :

OR : Jean-Louis Amiotte (Avoudrey 25)
ARGENT : Morteau Saucisse (Morteau 25) et Salaisons Renaudot (Les Fins 25)
BRONZE : Franche-Comté Salaisons (Montbéliard 25)

Chiffres clés saucisses de Morteau et de Montbéliard IGP :

- 23 fabricants d'aliments du bétail
- 163 éleveurs
- 17 abatteurs-découpeurs
- 28 fabricants de saucisse de Morteau dont 8 en Label Rouge
- 22 fabricants de saucisse de Montbéliard
- 5127 tonnes de saucisse de Morteau produites en 2022
- 5800 tonnes de saucisse de Montbéliard produites en 2022

Une sélection de visuels HD libres de droit ici : https://we.tl/t-wvR1lS4tuO

À propos du Concours Général Agricole :

Propriété du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et du Centre National des Expositions et Concours Agricoles (CENECA), le Concours Général Agricole a pour mission d'encourager et de soutenir les producteurs et éleveurs français, de contribuer à la formation des futurs professionnels du secteur et de promouvoir auprès des consommateurs, une alimentation de qualité issue de l'agriculture et de l'élevage français. Chaque année, les produits et animaux récompensés se voient décerner les célèbres médailles ou plaques d'or, d'argent et de bronze du Concours Général Agricole. Cette reconnaissance est un véritable atout pour nos producteurs. En effet, l'obtention d'une médaille au Concours Général Agricole est synonyme d'une augmentation des ventes de 18 à 40 % !
Source www.concours-general-agricole.fr